PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LOTBINIÈRE MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieu des séances, ce **18 décembre 2023**, à 19h45.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois

Siège #2 - Camil Samson

Siège #3 - Julie Duhaime

Siège #4 - Marie-Eve Marcotte-Bussières

Siège #5 - Isabelle Laroche

Siège #6 - Matthieu Giroux

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Turcotte. Madame Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

3 personnes sont présentes.

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2024 de cette municipalité. Les conseillers indiquent avoir tous reçu l'avis de convocation requis par la Loi ou renoncent à celui-ci le cas échéant.

2023- 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12-341

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- 3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4- ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2024
 - 4.1- Présentation du budget 2024
 - 4.2- Adoption du budget 2024
- 5- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Cette séance extraordinaire étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget,

les membres du conseil les membres du conseil procèderont en conséquence.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-12-342 4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2024

2023-12-343 4.1 - Présentation du budget 2024

Le maire fait la présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2024.

2023- 4.2 - Adoption du budget 2024

12-

344 Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2024;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal.

Il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, que le conseil municipal adopte le budget suivant pour l'année 2024:

RECETTE

l axes sur la valeur foncière	1 011 716\$
Tarifs compensatoires	461 993\$
Tenant lieu de taxes	30 767 \$
Autres revenus	716 000\$

TOTAL DES RECETTES 2 220 476 \$

DÉPENSES

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT:

Administration générale	456 474\$
Sécurité publique	268 173\$
Transport	604250\$
Hygiène du milieu	332 800\$
Aménagement, urbanisme et développement	173 602\$
Loisirs et culture	300 583\$
Frais de financement	120 707\$

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2 256 589\$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES:

Financement	162 100\$
Surplus accumulé non affecté	-30 000\$
Surplus accumulé égoût	- 13 039\$
Surplus accumulé affecté	0\$

TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES 119 061\$

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS -155 174\$

TOTAL DES DÉPENSES 2 220 476\$

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

Documents relatifs au point

Budget 2024 VERSION FINALE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, que cette séance ordinaire soit levée à 19 h 54.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

Daniel Turcotte
Maire

Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Turcotte

Maire